

2021-6643
2023-07-19

GROUPES 1 4 7 12 U17 FONGICIDES

VIBRANCE® TOTAL

TRAITEMENT DE SEMENCES FONGICIDE

SUSPENSION

USAGE COMMERCIAL

Traitement de semences pour la suppression de certaines maladies transmises par les semences et le sol dans les cultures étiquetées.

PRINCIPES ACTIFS :

Thiabendazole	4,30%
Sédaxane.....	1,43%
Métalaxyl-M et isomère-S	1,07%
Fludioxonil.....	0,72%
Picabutrazox	0,72%

Contient de la 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0097 %, de la 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00058 %, de la 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00019 % et de 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,016% à titre d'agents de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINT AVANT L'EMPLOI GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Avertissement : contient l'allergène soja.

N° D'HOMOLOGATION : **34890**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **1 L à 1050 L**

Le traitement de semences commercial ou à la ferme (installations de traitement fixes ou unités mobiles) est permis avec l'équipement de traitement à transfert ouvert ou fermé.

TOUTES LES SEMENCES TRAITÉES AVEC CE PRODUIT DOIVENT ÊTRE COLORÉES DE FAÇON TRÈS VISIBLE.

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Étiquette

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne incommodée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir d'autres conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Se laver les mains et le visage après avoir manipulé ce produit et avant de manger, d'utiliser des produits du tabac (y compris fumer), d'appliquer des produits cosmétiques ou d'aller aux toilettes. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Ne pas contaminer les aliments destinés à l'alimentation humaine et animale ni les sources d'approvisionnement en eau domestique.

Ne pas appliquer ce produit de manière à exposer, soit directement, soit par la dérive de

pulvérisation, les travailleurs ou d'autres personnes. Seuls les travailleurs portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant l'application.

Effectuer le traitement des semences dans un endroit bien ventilé.

Garder les semences traitées hors de la portée des enfants et des animaux.

REMARQUE : En cas d'accident, emporter l'étiquette du produit au service d'urgence ou chez le médecin.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Types de semences	Tâches	ÉPI/ Contrôles techniques
Pour le traitement de semences commercial (installations de traitement fixes ou unités mobiles)		
<i>Tous les types de semences</i>	Mélange, chargement, traitement, étalonnage, ensachage, couture de sacs de semences, empilage et toute autre activité impliquant la manipulation de semences traitées	Transfert ouvert ou fermé. Pendant le mélange, le chargement, le traitement et l'étalonnage, l'ensachage, la couture des sacs de semences, l'empilage et toute autre activité impliquant la manipulation des semences traitées, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté.
	Nettoyage et réparation	Pendant le nettoyage et les réparations, porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté.
Pour le traitement des semences à la ferme		

<i>Tous les types de semences</i>	Mélange, chargement, traitement, étalonnage, nettoyage, réparation et toute autre activité impliquant l'ensemencement et la manipulation de semences traitées	Transfert ouvert ou fermé. Pendant le mélange, le chargement, le traitement, l'étalonnage, le nettoyage, les réparations et toute autre activité impliquant l'ensemencement et la manipulation de semences traitées, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. De plus, porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté lors du transfert des semences traitées au semoir/à la planteuse.
Pour l'ensemencement et la manipulation de semences traitées.		
<i>Tous les types de semences</i>	Ensemencement	Pendant l'ensemencement et la manipulation des semences traitées et de toute autre activité impliquant l'étalonnage, le nettoyage et les réparations, porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. De plus, porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté lors du transfert des semences traitées au semoir/à la planteuse. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maisonnée.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol par quelque autre moyen que ce soit.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

7.0 RESTRICTIONS RELATIVES À L'EMPLOI

1. Ne pas utiliser les semences traitées comme aliment destiné à la consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.

2. Entreposer loin de la nourriture humaine ou animale.
3. Ne pas ensemer de cultures autres que des céréales, du soja, des cultures du sous-groupe de cultures 6C (graines sèches de légumineuses, pois chiches, lentilles et féveroles), ou des cultures du sous-groupe de cultures 20A (sous-groupe de cultures du canola et du colza) dans les 60 jours suivant le semis dans les champs dans lesquels des semences traitées ont été ensemençées.
4. Ne pas laisser paître ni alimenter le bétail dans une zone traitée, pendant les 60 jours après l'ensemencement des cultures de graines sèches de légumineuses, pois chiches, lentille et féverole.
5. **Tous les contenants ou emballages qui contiennent des semences traitées pour la vente ou l'emploi au Canada doivent être marquées ou étiquetées comme suit : « Ces semences ont été traitées avec les fongicides thiabendazole, sédaxane, métalaxyl-M et isomère-S, fludioxonil et picaburazox. Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures pendant l'ensemencement et la manipulation des semences traitées et toute autre activité liée à l'étalonnage, le nettoyage et la réparation. Porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté pendant le transfert des semences traitées au semoir/à la planteuse. Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas utiliser comme aliment destiné à la consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Éliminer le surplus de semences traitées. Éliminer l'emballage des semences conformément aux exigences locales. Toxique pour les oiseaux et les petits animaux sauvages. Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol par quelque autre moyen que ce soit. »**

8.0 ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement. Entreposer dans un endroit frais et sec, bien aéré, à l'écart des autres pesticides, et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

La température d'entreposage idéale se situe entre 0 et 30 °C. Si le produit gèle, le ramener à la température ambiante et s'assurer qu'il est bien mélangé avant l'application.

9.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de

collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenants à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

VIBRANCE® est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPES	1	4	7	12	U17	FONGICIDES
---------	---	---	---	----	-----	------------

VIBRANCE® TOTAL

TRAITEMENT DE SEMENCES FONGICIDE

SUSPENSION

USAGE COMMERCIAL

Traitement de semences pour la suppression de certaines maladies transmises par les semences et le sol dans les cultures étiquetées.

PRINCIPES ACTIFS :

Thiabendazole	4,30%
Sédaxane.....	1,43%
Métalaxyl-M et isomère-S	1,07%
Fludioxonil.....	0,72%
Picabutrazox	0,72%

Contient de la 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0097 %, de la 5-chloro-2- méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00058 %, de la 2- méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00019 % et de 2-bromo-2-nitroprpane-1,3-diol à raison de 0,016% à titre d'agents de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINT AVANT L'EMPLOI GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Avertissement : contient l'allergène soja.

N° D'HOMOLOGATION : **34890**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Le traitement de semences commercial ou à la ferme (installations de traitement fixes ou unités mobiles) est permis avec l'équipement de traitement à transfert ouvert ou fermé.

TOUTES LES SEMENCES TRAITÉES AVEC CE PRODUIT DOIVENT ÊTRE COLORÉES DE FAÇON TRÈS VISIBLE.

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, ON N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Numéro de section</u>
AVIS À L'UTILISATEUR	1.0
PREMIERS SOINS	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	3.0
MISES EN GARDE	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI).....	5.0
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.....	6.0
RESTRICTIONS RELATIVES À L'EMPLOI	7.0
ENTREPOSAGE	8.0
ÉLIMINATION	9.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT.....	10.0
MODE D'EMPLOI.....	11.0
Renseignements généraux	11.1
Traitement de semences et inoculants	11.2
MODES D'EMPLOI SPÉCIFIQUES AUX CULTURES	12.0
Graines sèches de légumineuses (haricots)	12.1
Graines sèches de légumineuses (pois).....	12.2
Pois chiches	12.3
Lentilles.....	12.4
Lupins et féverole.....	12.5
Mélanges en cuve.....	12.6
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE	13.0

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne incommodée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir d'autres conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Se laver les mains et le visage après avoir manipulé ce produit et avant de manger, d'utiliser des produits du tabac (y compris fumer), d'appliquer des produits cosmétiques ou d'aller aux toilettes. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Ne pas contaminer les aliments destinés à l'alimentation humaine et animale ni les sources d'approvisionnement en eau domestique.

Ne pas appliquer ce produit de manière à exposer, soit directement, soit par la dérive de

pulvérisation, les travailleurs ou d'autres personnes. Seuls les travailleurs portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant l'application.

Effectuer le traitement des semences dans un endroit bien ventilé.

Garder les semences traitées hors de la portée des enfants et des animaux.

REMARQUE : En cas d'accident, emporter l'étiquette du produit au service d'urgence ou chez le médecin.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Types de semences	Tâches	ÉPI/ Contrôles techniques
Pour le traitement de semences commercial (installations de traitement fixes ou unités mobiles)		
<i>Tous les types de semences</i>	Mélange, chargement, traitement, étalonnage, ensachage, couture de sacs de semences, empilage et toute autre activité impliquant la manipulation de semences traitées	Transfert ouvert ou fermé. Pendant le mélange, le chargement, le traitement et l'étalonnage, l'ensachage, la couture des sacs de semences, l'empilage et toute autre activité impliquant la manipulation des semences traitées, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté.
	Nettoyage et réparation	Pendant le nettoyage et les réparations, porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté.
Pour le traitement des semences à la ferme		
<i>Tous les types de semences</i>	Mélange, chargement, traitement, étalonnage, nettoyage, réparation et	Transfert ouvert ou fermé. Pendant le mélange, le chargement, le traitement, l'étalonnage, le nettoyage, les réparations et toute autre activité impliquant l'ensemencement et la manipulation de semences traitées, porter une chemise à manches

	toute autre activité impliquant l'ensemencement et la manipulation de semences traitées	longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. De plus, porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté lors du transfert des semences traitées au semoir/à la planteuse.
Pour l'ensemencement et la manipulation de semences traitées.		
<i>Tous les types de semences</i>	Ensemencement	Pendant l'ensemencement et la manipulation des semences traitées et de toute autre activité impliquant l'étalonnage, le nettoyage et les réparations, porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. De plus, porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté lors du transfert des semences traitées au semoir/à la planteuse. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maisonnée.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol par quelque autre moyen que ce soit.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

7.0 RESTRICTIONS RELATIVES À L'EMPLOI

1. Ne pas utiliser les semences traitées comme aliment destiné à la consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
2. Entreposer loin de la nourriture humaine ou animale.
3. Ne pas semer de cultures autres que des céréales, du soja, des cultures du sous-groupe de cultures 6C (graines sèches de légumineuses, pois chiches, lentilles et fèves), ou des cultures du sous-groupe de cultures 20A (sous-groupe de cultures du canola et du colza) dans les 60 jours suivant le semis dans les champs dans lesquels des semences traitées ont été semées.
4. Ne pas laisser paître ni alimenter le bétail dans une zone traitée, pendant les 60 jours après

l'ensemencement des cultures de graines sèches de légumineuses, pois chiches, lentille et féverole.

5. **Tous les contenants ou emballages qui contiennent des semences traitées pour la vente ou l'emploi au Canada doivent être marquées ou étiquetées comme suit : « Ces semences ont été traitées avec les fongicides thiabendazole, sédaxane, métalaxyl-M et isomère-S, fludioxonil et picaburazox. Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures pendant l'ensemencement et la manipulation des semences traitées et toute autre activité liée à l'étalonnage, le nettoyage et la réparation. Porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté pendant le transfert des semences traitées au semoir/à la planteuse. Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas utiliser comme aliment destiné à la consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Éliminer le surplus de semences traitées. Éliminer l'emballage des semences conformément aux exigences locales. Toxique pour les oiseaux et les petits animaux sauvages. Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol par quelque autre moyen que ce soit. »**

8.0 ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement. Entreposer dans un endroit frais et sec, bien aéré, à l'écart des autres pesticides, et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

La température d'entreposage idéale se situe entre 0 et 30 °C. Si le produit gèle, le ramener à la température ambiante et s'assurer qu'il est bien mélangé avant l'application.

9.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la

réglementation provinciale.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenants à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

10.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

VIBRANCE TOTAL est un traitement de semences prêt à l'emploi contenant les fongicides thiabendazole, sédaxane, métalaxyl-M et isomère-S, fludioxonil et picabutraxox. Ce produit supprime un vaste éventail de maladies transmises par les semences et le sol dans les cultures de graines sèches de légumineuses indiquées, les pois chiches, les lentilles, les lupins et la féverole.

Remarque : Le traitement de semences fortement endommagées ou rayées par la machinerie ou, encore, de semences considérées comme étant de faible vigueur ou de faible qualité, sauf pour la suppression curative d'agents pathogènes présents, peut provoquer une baisse de la germination, de la levée ou de la vigueur des semences et des pousses. Traiter une petite quantité de semences à l'aide d'un équipement semblable à celui que l'on prévoit utiliser pour traiter l'ensemble du lot de semences. Effectuer des essais de germination sur une petite portion des semences avant de soumettre tout le lot de semences au traitement choisi. Comme la qualité des semences et les conditions d'entreposage des semences échappent à l'autorité de Syngenta Canada inc., aucune garantie n'est offerte quant à la germination des semences entreposées pendant plus d'une année.

11.0 MODE D'EMPLOI

11.1 Renseignements généraux

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Le traitement de semences VIBRANCE TOTAL est une formulation destinée aux installations de traitement de semences commerciales (fixes ou mobiles) et aux fermes munies d'équipement assurant une mesure, un mélange et une application précise des traitements de semences fluides. L'équipement utilisé pour appliquer VIBRANCE TOTAL doit assurer une couverture uniforme des semences. Une couverture inégale des semences pourrait ne pas donner le degré de suppression des maladies escompté. Laisser sécher complètement les semences avant l'ensachage, le stockage ou l'ensemencement.

Mélanger à fond la dose recommandée de traitement de semences VIBRANCE TOTAL dans la quantité d'eau requise pour l'applicateur et en fonction du taux de dilution à utiliser. Le volume de bouillie à appliquer variera en fonction du calibre des semences. Pour l'application, bien suivre les directives du fabricant de l'équipement de traitement des semences utilisé. Maintenir une agitation constante de la bouillie pendant le traitement.

Il convient d'effectuer un essai de compatibilité en bocal lorsqu'on utilise un mélange contenant des produits d'un autre fabricant; bien mélanger tous les traitements de semences que l'on compte utiliser avec la quantité d'eau appropriée, selon les proportions prescrites dans un bocal en verre transparent, puis laisser reposer pendant une heure. Mélanger de nouveau et vérifier s'il n'y a pas de signes d'incompatibilité.

11.2 Traitement de semences et inoculants

Le traitement de semences VIBRANCE TOTAL est compatible avec les inoculants à base de *Rhizobium*. Avant d'utiliser ce produit, s'informer auprès du fabricant de l'inoculant à propos des périodes d'ensemencement et des méthodes d'application recommandées. Consulter le fabricant de l'équipement qui sera utilisé afin de s'assurer qu'il convient bien pour cette application et pour obtenir des directives sur le fonctionnement et l'étalonnage de l'équipement.

Les semences traitées avec VIBRANCE TOTAL ou avec une combinaison de VIBRANCE TOTAL et d'inoculants peuvent ne pas s'écouler du semoir au même débit que des semences non traitées. Étalonner de nouveau le semoir avant d'utiliser des semences traitées. **Le mélange avec des inoculants peut augmenter le temps de séchage pendant le traitement, ce qui augmentera la durée de l'opération.**

Ce produit contient un pigment qui colore les semences traitées; toutefois, il incombe à l'utilisateur de s'assurer que les semences traitées, une fois séchées et prêtes à être ensachées, ne sont pas d'une couleur naturelle. Si le pigment contenu dans la formulation ne colore pas les semences adéquatement, il est nécessaire d'ajouter un colorant supplémentaire au mélange pendant le traitement des semences.

12.0 MODES D'EMPLOI SPÉCIFIQUES AUX CULTURES

Pour la suppression de diverses maladies transmises par les semences et par le sol dans les cultures d'haricots, de lentilles, de lupin, de féveroles et de pois, appliquer 325 mL de fongicide VIBRANCE TOTAL par 100 kg de semences.

12.1 Graines sèches de légumineuses (haricots)

CULTURES	Haricots secs - [<i>Phaseolus</i> spp. (y compris le haricot de grande culture, le haricot rognon, le petit haricot blanc, le haricot de Lima (sec), le haricot pinto et le haricot tépary); <i>Vigna</i> spp. (y compris l'adzuki, le dolique à œil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le haricot mungo noir et le pois zombi); le guar (<i>Cyamopsis tetragonoloba</i>); le dolique d'Égypte (<i>Lablab purpureus</i>)]
MALADIES SUPPRIMÉES	Pourriture des semences/fonte des semis en prélevée, fonte des semis en postlevée et brûlure des semis causées par <i>Fusarium</i> spp., <i>Pythium</i> spp. et <i>Rhizoctonia</i> spp. Brûlure des semis causée par <i>Pythium</i> spp. et <i>Rhizoctonia</i> spp. <i>Sclerotinia sclerotiorum</i> transmis par les semences Anthracnose causée par <i>Colletotrichum</i> spp. transmis par les semences

DOSE	325 mL/100 kg de semences
-------------	---------------------------

12.2 Graines sèches de légumineuses (pois)

CULTURES	Pois écosés récoltés secs (<i>Pisum</i> spp. et <i>Cajanus cajan</i>)
MALADIES SUPPRIMÉES	Ascochytose transmise par les semences et piétain causé par <i>Ascochyta pinodes</i> Pourriture des semences/fonte des semis en prélevée, fonte des semis en postlevée et brûlure des semis causées par <i>Fusarium</i> spp., <i>Pythium</i> spp. et <i>Rhizoctonia</i> spp. <i>Sclerotinia sclerotiorum</i> transmis par les semences
DOSE	325 mL/100 kg de semences

12.3 Pois chiches

CULTURE	Pois chiches
MALADIES SUPPRIMÉES	Ascochytose causée par <i>Ascochyta rabiei</i> transmis par les semences Pourriture des semences/fonte des semis en prélevée, fonte des semis en postlevée et brûlure des semis causées par <i>Fusarium</i> spp., <i>Pythium</i> spp. et <i>Rhizoctonia</i> spp. Pourriture des semences et brûlure des semis causées par <i>Botrytis</i> spp. transmis par les semences <i>Sclerotinia sclerotiorum</i> transmis par les semences
DOSE	325 mL/100 kg de semences

12.4 Lentilles

CULTURE	Lentilles
MALADIES SUPPRIMÉES	Ascochytose causée par <i>Ascochyta lentis</i> transmis par les semences Pourriture des semences/fonte des semis en prélevée, fonte des semis en postlevée et brûlure des semis causées par <i>Fusarium</i> spp., <i>Pythium</i> spp. et <i>Rhizoctonia</i> spp. Pourriture des racines des semis causée par <i>Fusarium</i> spp. <i>Sclerotinia sclerotiorum</i> transmis par les semences Pourriture des semences et brûlure des semis causées par <i>Botrytis</i> spp. transmis par les semences
DOSE	325 mL/100 kg de semences

12.5 Lupins et féverole

CULTURES	Lupins et féverole
MALADIES SUPPRIMÉES	Suppression de la pourriture des semences/fonte des semis en prélevée, fonte des semis en postlevée et brûlure des semis causées par <i>Fusarium</i> spp., <i>Pythium</i> spp. et <i>Rhizoctonia</i> spp.
DOSE	325 mL/100 kg de semences

12.6 Mélanges en cuve

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada Inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada Inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

13.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, VIBRANCE TOTAL contient des fongicides appartenant aux groupes 1, 4, 7, 12 ET U17. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à VIBRANCE TOTAL et à d'autres fongicides des groupes 1, 4, 7, 12 et U17. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner VIBRANCE TOTAL ou d'autres fongicides des mêmes groupes 1, 4, 7, 12 et U17 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.

Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Syngenta Canada Inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité à VIBRANCE TOTAL chez l'agent pathogène.

Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse www.syngenta.ca.

VIBRANCE® est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.